

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

SDI Limited

Version Num: 5.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n° 2015/830)

Date de revision: 28/01/2016 Date d'impression: 23/03/2016 date initiale: Pas Disponible L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1.Identificateur de produ	uit				
Nom du produit	Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel				
Synonymes	Pas Disponible				
Autres moyens d'identification	Pas Disponible	Pas Disponible			
1.2. Utilisations identifiées	s pertinentes de la substance ou du mél	ange et utilisations déconseillées			
Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.				
Utilisations déconseillées	Sans Objet				
Nom commercial de	cernant le fournisseur de la fiche de don	nnées de sécurité	SDI Germany GmbH		
l'entreprise Adresse	3-15 Brunsdon Street VIC Bayswater 3153 Australia	Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany		
Téléphone	+61 3 8727 7111 (Business Hours)	+55 11 3092 7100	+49 0 2203 9255 0		
Fax	+61 3 8727 7222	+55 11 3092 7101	+49 0 2203 9255 200		
Site Internet	www.sdi.com.au www.sdi.com.au www.sdi.com.au				
Courriel	info@sdi.com.au brasil@sdi.com.au germany@sdi.com.au				
Nom commercial de l'entreprise	SDI (North America) Inc.				
Adresse	1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United State	es			
Téléphone	+1 630 361 9200 (Business hours)				
Fax	Pas Disponible				
Site Internet	Pas Disponible				
Courriel	USA.Canada@sdi.com.au				
1.4. Numéro d'appel d'urge	ence				
Association / Organisation	SDI Limited	Pas Disponible	Pas Disponible		
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111	Pas Disponible	Pas Disponible		
Autres numéros de téléphone d'urgence	ray.cahill@sdi.com.au	Pas Disponible	Pas Disponible		
Association / Organisation	Pas Disponible				
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Numéro de téléphone

téléphone d'urgence

d'appel d'urgence Autres numéros de

2.1. Classification de la substance ou du mélange

+61 3 8727 7111

Pas Disponible

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

Classification DSD En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements

 Version Num: 5.1.1.1
 Page 2 of 10
 Date de revision: 28/01/2016

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

Date d'impression: 23/03/2016

Classification DPD [1]	R36 Irritant pour les yeux.
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI
Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] ^[1]	Irritation occulaire catégorie 2
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Eléments pour étiquette CLP



MENTION D'AVERTISSEMENT

ATTENTION

Déclaration(s) sur les risques

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gènes pour la peau.

REACh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.7722-84-1 2.231-765-0 3.008-003-00-9 4.01-2119485845-22-XXXX	7.5	PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	R5, R8, R20/22, R35 ^[2]	Liquide Oxydant de Catégorie 1, TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION Catégorie 4, TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, Irritation/corrosion cutanée catégorie 1A; H271, H332, H302, H314 ^[3]
Légende:	,	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L		

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Si le produit entre en contact avec la peau:

- ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible)
- ► Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

Général

- Si ce produit entre en contact avec les yeux :

 Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
- Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.
- ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

Version Num: 5.1.1.1 Page 3 of 10 Date de revision: 28/01/2016 Date d'impression: 23/03/2016

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'inqestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. Si avalé. NE PAS faire vomir. Figure 3 si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. Suivre le patient avec attention. Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. Rechercher un avis médical. Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant Contact des yeux occasionnellement les paupières hautes et basses ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. Contact avec la peau Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. Inhalation ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. Ingestion Suivre le patient avec attention. Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. Rechercher un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- ► Eau pulvérisée Quantités d'arrosage uniquement.
- Mousse
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- Poudre chimique sèche.
- Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
5.3. Conseils aux pompier	s

Lutte Incendie	 Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.
Risque D'Incendie/Explosion	 Non combustible. Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives. Se décompose en présence de chaleur et produit : dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone (CO)

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

o.c. methodes et materiel de commement et de nettoyage			
Eclaboussures Mineures	 Nettoyer les éclaboussures immédiatement. Eviter les contacts avec les yeux et la peau. Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. Utiliser une truelle / un racloir. Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés. Laver la zone avec de l'eau. 		

 Version Num: 5.1.1.1
 Page 4 of 10
 Date de revision: 28/01/2016

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

Date d'impression: 23/03/2016

Risque faible.

- Vider le lieu de son personnel.
- ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- · Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières
- Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
- Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage.
- ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination.
- Nettover la zone et éviter les écoulements d'entrer dans les drains ou égouts.
- ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Eclaboussures Majeures

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.

- ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
- ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé.
- ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux.
- ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.
- ▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.
- ▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible.
- Manipulation Sure
 - ▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.
 - ▶ Eviter les dommages physiques des containers.
 - ► Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.
 - Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.
 - ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation
 - ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées.
 - ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.
 - L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.

Protection anti- Feu et explosion

Voir Section 5

Autres Données

Ne pas stocker à la lumière du soleil. Stocker entre 5 et 25 degrés celsius.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Emballage conforme aux règles du fabricant. F Vérifier que les conteneurs sont bien étiquetés et exempts de fuites.
Incompatibilite de Stockage	Eviter les bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

| VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Peroxyde d'hydrogène	1,5 mg/m3 / 1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide - 30%	33 ppm	170 ppm	330 ppm

Composant	IDLH originale	IC	DLH révisé	
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	75 ppm	7:	5 [Unch] ppm	

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

Version Num: 5.1.1.1 Page 5 of 10 Date de revision: 28/01/2016 Date d'impression: 23/03/2016

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation d'échappement locale peut être nécessaire dans des conditions spécifiques. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vélocités "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vélocités de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contanimant:	Vitesse de l'air:
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0.25-0.5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2.5-10 m/s (500-2000 f/min)

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce
2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante
4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Protection Individuelle











Protection des yeux/du

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- ▶ Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

Protection des mains / pieds

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.

Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

► Gants caoutchouc

Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

Autres protections

- ▶ Tenue complète.
- Tablier en P.V.C.
- Crème protectrice.
- Crème nettoyante pour la peau.
- ▶ Unité de lavement des yeux.

Les risques thermiques

Pas Disponible

Protection respiratoire

Filtre de type B de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	B-AUS	-	B-PAPR-AUS
50 x ES	-	B-AUS	-
100 x ES	-	B-2	B-PAPR-2 ^

^{^ -} Intégral

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	gel	Densité relative (Water = 1)	1.1

Version Num: 5.1.1.1 Page 6 of 10 Date de revision: 28/01/2016 Date d'impression: 23/03/2016

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

			i
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto- allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	5.9-6.9	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2.Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

	4		
Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.		
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.		
Contact avec la peau	Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.		
Yeux	Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.		
Chronique	Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peu à long terme.	t survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou	
	Towart	! 	
Pola Day 7.5% Hydrogen	TOXICITÉ	IRRITATION	
Peroxide Gel	Pas Disponible	Pas Disponible	
	TOXICITÉ	IRRITATION	
PEROXYDE-	Dermique (rat) LD50: 3000-5480 mg/kg ^[1]	Nil reported	
D'HYDROGÈNE	Inhalatoire (rat) LC50: 2 mg/L/4H ^[2]		
	Orale (rat) LD 50: 75 mg/kg ^[1]		
Léaende:	Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés d	le Toxicité aiquë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les	

PEROXYDE-D'HYDROGÈNE Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être du à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des Version Num: 5.1.1.1 Page 7 of 10 Date de revision: 28/01/2016 Date d'impression: 23/03/2016

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostique d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholinium et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostique d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux reliés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulaire dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.

toxicité aiguë	0	Cancérogénicité	0
Irritation / corrosion	0	reproducteur	0
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	0
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	0	STOT - exposition répétée	0
Mutagénéïté	0	risque d'aspiration	0

Légende:

X - Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification

Données nécessaires à la classification disponible

Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	LC50	96	Poisson	0.020mg/L	3
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	EC50	3	Sans Objet	0.27mg/L	4
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	EC50	48	crustacés	2.32mg/L	4
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	EC50	72	Sans Objet	0.71mg/L	4
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	NOEC	192	Poisson	0.028mg/L	4

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis-Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) -Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	BAS (LogKOW = -1.571)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	BAS (KOC = 14.3)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	Т
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Version Num: 5.1.1.1 Page 8 of 10 Date de revision: 28/01/2016 Date d'impression: 23/03/2016

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

Elimination du produit / Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. emballage Enfouir les résidus dans une décharge autorisée. Options de traitement des Pas Disponible Options d'élimination par Pas Disponible les égouts

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Polluant marin	aucun
Polluant marin	

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1.Numéro ONU	Sans Objet	
14.2.Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.3.Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.4.Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	classe Sans Objet Risque Secondaire Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet
	Code de classification	Sans Objet
	Etiquette de danger	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	quantité limitée	Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet			
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet			
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet			
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet			
	Classe ICAO/IATA	Sans Objet		
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Sous-risque ICAO/IATA Sans Objet			
pour le d'unisport	Code ERG	Sans Objet		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières		Sans Objet	
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement		Sans Objet	
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement		Sans Objet	
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers		Sans Objet	
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet		Sans Objet	
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison		Sans Objet	
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet		Sans Objet	
	ļ		•	

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES **DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet			
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	Sans Objet		
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet			
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet			
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG Sans Objet IMDG Sous-risque Sans Objet			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS Dispositions particulières	Sans Objet Sans Objet		
	Quantités limitées	Sans Objet		

Version Num: 5.1.1.1 Page 9 of 10 Date de revision: 28/01/2016 Date d'impression: 23/03/2016

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

14.1. Numéro ONU	Sans Objet		
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	·	
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet		
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet Sans Objet		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet	
	Dispositions particulières	Sans Objet	
	Quantités Limitées	Sans Objet	
	Équipement requis	Sans Objet	
	Feu cônes nombre	Sans Objet	

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PEROXYDE-D'HYDROGÈNE(7722-84-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Association du Transport Aérien International (IATA) sur les Produits Dangereux Interdits la Liste de Passagers et de Fret Avion

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Numéro CAS

Statut

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

ECHA Dossier

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les règlementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure oû elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les règlementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

Numéro index

RÉSUMÉ ECHA Composant

Inventaire national

É.-U.A. - TSCA

PEROXYDE- D'HYDROGÈNE	7722-84-1 008-003-00-9		01-2119485845-22-XXXX	
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)		Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A		GHS07, GHS05, GHS03, Dgr	H271, H302, H314, H332
2	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3, Ox. Liq. 2, Acute Tox. 3, Flam. Liq. 2, Skin Corr. 1B, Acute Tox. 2, Met. Corr. 1, Aquatic Chronic 2, Not Classified, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2		GHS05, GHS03, Dgr, GHS02, GHS06, GHS09, Wng	H271, H314, H335, H318, H225, H301, H330, H290

Australie - AICS	Υ
Canada - DSL	Υ
Canada - NDSL	N (PEROXYDE-D'HYDROGÈNE)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	Υ
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y

O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients Légende: spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Version Num: **5.1.1.1** Page **10** of **10** Date de revision: **28/01/2016**

Pola Day 7.5% Hydrogen Peroxide Gel

Date d'impression: 23/03/2016

Codes pleine de risques de texte et de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R5	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

autres informations

Eléments pour étiquette DSD / DPD



Les déclarations de risque pertinent sont enumérés dans la section 2.1

Indications de danger	Xi
CONSIGNES DE SÉCURITÉ	
S02	Conserver hors de la portée des enfants.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S40	Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utilisez de l'eau.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S56	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S64	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les 'equipements de protection individuels, se r'ef'erer aux standards CEN de l'UE suivants:

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO: Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV: Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'expositionv

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'aprés leur utilisation.